

75.—Appareils téléphoniques, longueur des fils et personnel, par province, 31 décembre 1933.

Province.	Appareils téléphoniques.						Longueur des fils. milles.	Per- sonnel. nomb.
	D'affaires.	De domicile.	Rural.	Public.	Total.	Par 100 âmes.		
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.		
Ile du Pr.-Edouard	1,193	1,492	2,597	66	5,348	6.0	7,764	58
Nouvelle-Ecosse...	10,941	21,041	10,585	989	43,556	8.3	102,386	700
Nouv.-Brunswick..	7,487	15,839	5,788	636	29,750	7.1	62,562	542
Québec.....	87,563	140,293	24,443	7,231	259,530	8.7	1,230,446	4,654
Ontario.....	144,053	289,100	99,949	10,805	543,907	15.4	2,339,702	7,833
Manitoba.....	19,308	30,072	10,470	2,024	61,874	8.6	318,184	1,029
Saskatchewan.....	15,470	16,271	42,219	298	74,258	7.8	386,259	672 ¹
Alberta.....	19,039	27,003	10,580	807	57,429	7.6	290,314	1,112
Colombie Brit.....	35,973	76,313	2,974	1,268	116,528	16.4	396,683	2,187
Yukon.....	36	108	6	—	150	3.8	571	9
Totaux.....	341,063	617,532	209,611	24,124	1,192,330	11.2	5,134,871	18,796

¹ A exclusion du personnel des lignes rurales.

PARTIE XII.—SERVICE DE LA RADIO.*

L'administration de la radio au Canada relève du Ministère de la Marine (Loi de la Radiotélégraphie, c. 195, S.R.C., 1927). Le droit de contrôle par le gouvernement fédéral a été contesté à plusieurs reprises par certaines provinces, mais le 9 février 1932 le comité judiciaire du Conseil Privé de l'Empire statuait que le contrôle et la réglementation de la radio tombaient sous la juridiction du Parlement du Dominion. Cette décision est de toute première importance et constitue un grand pas vers la nationalisation de la radiodiffusion au pays. (Voir pp. 802-803.)

Section 1.—Radiotélégraphie.

Système côtier.—Le système côtier actuel comporte 69 stations constituant trois réseaux: le premier dessert le territoire entre Vancouver et Prince Rupert, sur le Pacifique; le second embrasse la région qui s'étend de Port Arthur au littoral de l'Atlantique, et le troisième couvre la région entre Port Churchill et l'île Résolution, située à l'entrée du détroit d'Hudson. Les stations des Grands Lacs sont raccordées avec celles des côtes est, qui à leur tour sont en communication avec le réseau de la baie d'Hudson. Il n'y a pas de communications directes entre le réseau des Grands Lacs et ceux du Pacifique.

De ces stations, 17, situées sur les côtes est et les Grands Lacs, sont exploitées par la Canadian Marconi Company conformément à une entente conclue avec le Ministère; quant aux autres 52 qui sont situées sur les côtes est, les côtes ouest et sur la baie et le détroit d'Hudson, c'est le ministère qui les exploite lui-même. Deux fois par jour, aux mêmes heures, quelques-unes de ces stations irradient des messages importants à l'usage des navigateurs, comportant des pronostics météorologiques, annonçant les tempêtes, les mettant en garde contre le danger d'épaves à la dérive et celui des glaces et autres obstacles à la navigation. Pour le bénéfice des navigateurs pour qui la connaissance de l'heure exacte est essentielle dans les calculs basés sur les observations astronomiques, trois stations canadiennes, dont deux situées sur les côtes ouest et l'autre sur les côtes est, irradient l'heure exacte plusieurs fois tous les jours.

*Les sections 1 et 2 ont été révisées par M. le Comm. C. P. Edwards, O.B.E., directeur du Service de la radio, ministère de la Marine, Ottawa. Un historique détaillé de la radio a paru dans l'Annuaire de 1932 (pp. 820-23).